

Sujet élaboré pour les centres de gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes

**CONCOURS EXTERNE, CONCOURS INTERNE,
ET TROISIÈME CONCOURS
D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

SESSION 2024

ÉPREUVE DE RÉPONSES À UNE SÉRIE DE QUESTIONS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt.

Durée : 1 heure

Coefficient : 2

SPECIALITÉ : LOGISTIQUE, SECURITE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ **Vous répondrez uniquement sur votre sujet. Vous joindrez votre sujet à votre copie.**
- ♦ L'utilisation d'une **calculatrice simple** « de type bureau » est autorisée. Les calculatrices scientifiques ou graphiques sont interdites.
- ♦ Vous ne devez faire apparaître **aucun signe distinctif dans votre copie ou sur votre sujet**, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe. Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie ou sur le sujet.
- ♦ **Seul l'usage d'un stylo bleu ou noir non effaçable est autorisé.** L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce dossier sujet comporte 11 pages (celle-ci comprise)

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Centres de Gestion de la fonction publique territoriale de la région Auvergne Rhône Alpes	Session 2024	CONCOURS		
CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE				
Spécialité : Logistique, Sécurité				
Epreuve d'admissibilité	18 janvier 2024	Durée : 1h	Coefficient 2	

CE SUJET EST NOTE SUR 40 POINTS

Question 1 : 4 points

La charge palettisée en photo est constituée de 4 lits : on parle de 4 couches ou étages.



Chacun des colis pèse 25 kg, chaque couche est composée de 4 colis.

La palette pèse 25 kg et mesure 80 x 120.

a) Donnez le poids de cette charge : (1 point)

- En kg :
- En tonne :

b) Puis-je la transporter avec ce chariot ? (Sans la monter ou la gerber dans un palettier) (1 point)

caces app.fr
CHARIOT ELEVATEUR AUTOMOTEUR
 SYMBOLISATION NF F 2050 EB
 CAPACITE NOMINALE Kg mm
 Pour une hauteur de levée m

CAPACITES MAXIMALES D'UTILISATION

1. Jusqu'à hauteur de levée: m
 2. Pour hauteur maximale de: m

MAT VERTICAL

2000	1800	1600
1800	1600	1400
500	600	700

DISTANCE D: en mm

MAT INCLINE EN AVANT

1500	1300	1100
1200	1000	800

MASSE TOTALE A VIDE
 Masse minimale de la batterie

Je peux la transporter

Je ne peux pas la transporter avec ce chariot

Justifiez votre réponse : (1 point)

.....

.....

.....

Centres de Gestion de la fonction publique territoriale de la région Auvergne Rhône Alpes		Session 2024		CONCOURS	
CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE					
Spécialité : Logistique, Sécurité					
Epreuve d'admissibilité		18 janvier 2024	Durée : 1h	Coefficient 2	

c) Combien de palettes puis-je transporter avec ce fourgon ? (1 point)



PV	:	0,320T	ZE:9CE
PTAC	:	0,750T	
lxL	:	2,19x4,69m	
S	:	10,27 m²	

Question 2 : 3 points.

Identifiez le type de matériel de manutention et de chariot utilisé sur ces deux photos. Quel permis CACES nécessite leur utilisation ?

PHOTO 1	PHOTO 2
	
<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

Centres de Gestion de la fonction publique territoriale de la région Auvergne Rhône Alpes	Session 2024	CONCOURS
CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE		
Spécialité : Logistique, Sécurité		
Epreuve d'admissibilité	18 janvier 2024	Durée : 1h Coefficient 2

Question 3 : 3 points.

A l'aide des 2 photos ci-dessous,

a- Indiquez deux utilisations principales de ce chariot (1 point)



1-

.....

.....

2-

.....

.....

b- Quelle énergie utilise t-il ? (0.5 point) :

.....

c- Que signifient les initiales GPL ? (0.5 point)

.....

d- Citez deux mesures de précaution que l'on doit observer lors du remplacement de la réserve de carburant ? (1 point)

.....

.....

Centres de Gestion de la fonction publique territoriale de la région Auvergne Rhône Alpes		Session 2024		CONCOURS	
CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE					
Spécialité : Logistique, Sécurité					
Epreuve d'admissibilité	18 janvier 2024	Durée : 1h	Coefficient 2		

Question 4 : 2.5 points

Énumérez les cinq maillons de la chaîne de télésécurité.

-
-
-
-
-

Question 5 : 1.5 point

Qu'est-ce qui différencie la télésécurité de la télésurveillance ?

.....

.....

.....

.....

Question 6 : 1 point

Comment définissez-vous précisément « la levée de doute » ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Centres de Gestion de la fonction publique territoriale de la région Auvergne Rhône Alpes		Session 2024		CONCOURS	
CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE					
Spécialité : Logistique, Sécurité					
Epreuve d'admissibilité		18 janvier 2024	Durée : 1h	Coefficient 2	

Question 7 : 5 points

Cochez Vrai ou Faux.

AFFIRMATIONS	VRAI	FAUX
Si un appel aux forces de l'ordre est réputé injustifié, l'agent de sécurité peut être sanctionné par une amende de 450 €uros.		
Une alarme est déclenchée chez un particulier. La levée de doute s'impose. Il s'agit d'une procédure obligatoire visant à s'assurer que les services de secours et d'incendie ont bien été prévenus.		
La télésécurité désigne une procédure de télésurveillance suivie d'une intervention humaine.		
En cas de dysfonctionnement d'un système de vidéoprotection, il est possible de saisir la C.N.I.L.		
Les activités privées de sécurité sont régies par le Code de la Sécurité Intérieure, dans son livre III.		

Question 8 : 1 point

Dans quel cas précis, afin d'éviter les appels injustifiés aux forces de l'ordre, la loi relative aux activités de surveillance à distance des biens meubles ou immeubles autorise un appel à la Police ou la Gendarmerie par les sociétés de surveillance ?

.....

.....

.....

.....

Centres de Gestion de la fonction publique territoriale de la région Auvergne Rhône Alpes	Session 2024	CONCOURS		
CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE				
Spécialité : Logistique, Sécurité				
Epreuve d'admissibilité	18 janvier 2024	Durée : 1h	Coefficient 2	

Question 9 : 1.5 point

Citez les trois niveaux du plan Vigipirate :

-
-
-

Question 10 : 2.5 points

Énumérez les mentions obligatoires que doit comporter un panneau qui informe d'un dispositif de vidéosurveillance en entreprise.



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Centres de Gestion de la fonction publique territoriale de la région Auvergne Rhône Alpes		Session 2024		CONCOURS	
CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE					
Spécialité : Logistique, Sécurité					
Epreuve d'admissibilité		18 janvier 2024	Durée : 1h	Coefficient 2	

Question 11 : 4 points

a) Citez trois espaces qui ne peuvent pas être filmés en entreprise. (3 points)

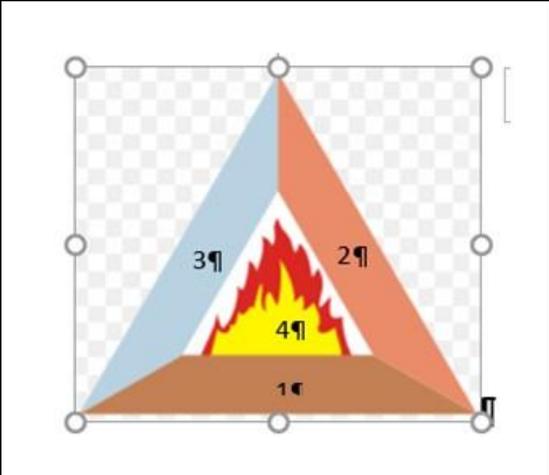
.....
.....
.....

b) Pour quelle raison ? (1 point)

.....
.....

Question 12 : 2 points

Complétez les différentes parties du triangle de feu.

	<ul style="list-style-type: none"> - Numéro 1 : - Numéro 2 : - Numéro 3 : - Numéro 4 :
---	--

Question 13 : 1 point

Qu'appelle-t-on un feu couvant ?

.....
.....
.....
.....

Centres de Gestion de la fonction publique territoriale de la région Auvergne Rhône Alpes		Session 2024		CONCOURS	
CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE					
<i>Spécialité : Logistique, Sécurité</i>					
Epreuve d'admissibilité		18 janvier 2024	Durée : 1h	Coefficient 2	

Question 14 : 3 points

Au-delà de 30° C pour une activité de bureau et de 28° pour un travail physique, la chaleur peut constituer un véritable risque pour la santé des agents territoriaux.

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels liés aux effets de la chaleur en période de canicule, proposez 3 moyens de prévention les plus appropriés au regard de la fonction et des tâches réalisées par :

- ✓ Un agent administratif
- ✓ Un agent de manutention travaillant dans un entrepôt.

AGENT ADMINISTRATIF	AGENT DE MANUTENTION
<p>Mesure 1 :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>Mesure 1 :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>Mesure 2 :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>Mesure 2 :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>Mesure 3 :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>Mesure 3 :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

Centres de Gestion de la fonction publique territoriale de la région Auvergne Rhône Alpes		Session 2024		CONCOURS	
CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE					
Spécialité : Logistique, Sécurité					
Epreuve d'admissibilité		18 janvier 2024	Durée : 1h	Coefficient 2	

Question 15 : 3 points

Vous avez la charge de la maintenance bureautique de votre administration et devez veiller à l'installation des bureaux en proposant un environnement propice.

Au vu de l'image ci-dessous, identifiez 6 mesures à respecter pour avoir une posture adaptée :



Source : INRS ED6454

- 1-
- 2-
- 3-
- 4-
- 5-
- 6-

Centres de Gestion de la fonction publique territoriale de la région Auvergne Rhône Alpes		Session 2024		CONCOURS	
CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE					
Spécialité : Logistique, Sécurité					
Epreuve d'admissibilité		18 janvier 2024	Durée : 1h	Coefficient 2	

Question 16 : 1 point

Donnez la signification des acronymes suivants :

- ERP :

.....

- TMS :

.....

- SSIAP :

.....

- CNIL

.....

Question 17 : 1 point

Qu'appelle-t-on un cheval de Troie ?

.....

.....

Centres de Gestion de la fonction publique territoriale de la région Auvergne Rhône Alpes	Session 2024	CONCOURS		
CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE				
Spécialité : Logistique, Sécurité				
Epreuve d'admissibilité	18 janvier 2024	Durée : 1h	Coefficient 2	